cescot | conseil d'établissement scolaire de terre sainte

Procès-verbal décisionnel de la séance n°03/2026

du mardi 15 septembre 2026 à 19h00
au Foyer de l'Administration communale de Chavannes-des-Bois
Rte de Sauverny 282, 1290 Chavannes-des-Bois

Ordre du jour

1. Accueil et introduction
2. Appel des membres
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Contrôle de l'éligibilité des représentants (présence d'au moins un enfant scolarisé au sein de l'établissement scolaire de Terre-Sainte)
5. Élection du comité :
- Élection à la présidence
- Élection à la vice-présidence
- Élection au secrétariat
6. Approbation du procès-verbal n°2/2026 de la séance du 5 mai 2026
7. Approbation du procès-verbal synthétique n°2/2026 de la séance du 5 mai 2026
8. Point sur la rentrée scolaire par les directrices des établissements scolaires
9. Questions, communications, propositions individuelles
10. Courriers et divers
11. Planification de la prochaine séance : fixation de la date, du lieu et collecte des thèmes à inscrire à l'ordre du jour.

1. Accueil et introduction
La Présidente souhaite la bienvenue aux membres et rappelle le rôle et les compétences du CESCOT, qui est un organe consultatif et ne dispose pas de pouvoir décisionnel.

2. Appel des membres
19 membres présents
5 membres excusés
0 absent

3. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté sans modification.

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch

4. Contrôle de l'éligibilité des représentants

L'ensemble des membres présents confirme remplir les conditions d'éligibilité, notamment la présence d'au moins un enfant scolarisé au sein de l'établissement scolaire de Terre-Sainte.

5. Élection du comité

Les élections du comité ont lieu à l'unanimité.

- Mme Keri Anderson Sparks est élue Présidente ;
- Mme Debora Ponce est élue Vice-présidente ;
- Mme Noémie Strub est élue Secrétaire.

6. Approbation du procès-verbal n° 02/2026 du 5 mai 2026

Plusieurs corrections sont apportées au procès-verbal n° 02/2026, notamment :

- la date de fin de l'année scolaire est corrigée au 2 juillet 2027 ;
- page 5, 3ème paragraphe, la formulation relative à la réorganisation est remplacée par une référence à la priorisation ;

Les corrections sont approuvées.

Concernant la forme des procès-verbaux, les membres conviennent de distinguer à l'avenir :

- un procès-verbal décisionnel, destiné à être signé ;
- des notes de séance non signées, conservées à titre interne.

Cette nouvelle procédure est approuvée à l'unanimité.

Un renseignement sera pris concernant la numérotation des procès-verbaux à la suite du début de la nouvelle législature.

7. Approbation du procès-verbal synthétique n° 02/2026 du 5 mai 2026

Le procès-verbal synthétique n'est pas approuvé en l'état. Il sera adapté selon la nouvelle procédure adoptée au point précédent, sous la forme d'un procès-verbal décisionnel signé, complété par des notes de séance internes non signées.

8. Rentrée scolaire 2026-2027

Établissement primaire : La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.
Les principaux axes de travail pour l'année scolaire 2026-2027 sont notamment :

- le renforcement de la collaboration au sein des équipes pédagogiques ;
- le développement de la collaboration entre l'école et les familles ;
- la mise en œuvre d'un projet global de durabilité, comprenant notamment des réflexions sur la biodiversité et la végétalisation des préaux. L'établissement sera accompagné dans cette démarche par Eco-Schools.

Établissement secondaire : La rentrée scolaire s'est également déroulée dans de bonnes conditions. L'établissement compte environ 600 élèves. Les principaux axes de travail concernent notamment :

- le renforcement des relations entre l'école et les familles ;
- la prise en compte des troubles de l'attention et de l'hyperactivité ;
- la poursuite des projets liés à la durabilité et à la végétalisation ;
- le développement du projet « C'est Chaud », consacré à la vulgarisation des enjeux climatiques.

Les soirées de parents organisées en début d'année ont rencontré un accueil favorable.

Révision et uniformisation des périmètres scolaires :

Les périmètres scolaires figurant dans les règlements scolaires sont en cours de mise à jour et d'uniformisation. Les modifications concernent notamment certains secteurs des communes de Founex, Tannay, Mies et Coppet. La proposition sera soumise au Conseil d'établissement, puis à la Direction

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch

générale compétente pour approbation. Les périmètres scolaires pourront également servir de référence pour déterminer la répartition des responsabilités entre l'établissement scolaire et les autorités compétentes.

9. Questions, communications, propositions individuelles

Utilisation des téléphones portables : Le dispositif visant à limiter l'utilisation des appareils numériques connectés dans les établissements scolaires fait l'objet d'un retour positif. Un bilan de cette organisation sera présenté au CESCOT au début de l'année 2027. Les directions des établissements seront invitées à préparer un retour d'expérience sur la mise en œuvre du dispositif.

10. Courrier et divers :

Places d'accueil UAPE et infrastructures scolaires :

La question de la capacité d'accueil dans les UAPE est abordée à la suite de courriers de parents. Il est rappelé que la gestion des UAPE relève de l'APEJ et non du CESCOT. Une étude démographique réalisée par Microgis portant sur les projections à moyen et long terme est mentionnée. La nécessité d'anticiper à la lumière des besoins présents et futurs l'évolution démographique en matière de locaux, de classes et d'infrastructures est relevée. Les membres sont invités à relayer cette problématique auprès des représentants de leurs communes au sein du Conseil intercommunal de l'APEJ. Il est également rappelé que toute augmentation significative de la capacité d'accueil nécessite des infrastructures adaptées et conformes aux exigences légales. L'APEJ poursuit par ailleurs la recherche de solutions, notamment en collaboration avec des structures privées et les communes.

Aide aux devoirs :

La possibilité d'élargir l'offre d'aide aux devoirs à l'ensemble des élèves est évoquée à la suite d'une demande de parent.

Il est rappelé que :

- les devoirs surveillés concernent actuellement les élèves de 7P et 8P ;
- l'aide aux devoirs destinée aux élèves de 1P à 6P est actuellement ciblée sur les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- certaines prestations existent également dans le cadre de l'UAPE.

La Direction des écoles et les acteurs concernés examineront la possibilité d'élargir cette offre à un plus grand nombre d'élèves.

Interventions de PROFA

La question des interventions de PROFA dans le cadre de l'éducation sexuelle est abordée à la suite de retours de parents. Il est rappelé que PROFA intervient sur mandat du Canton et que le CESCOT ne peut y intervenir, et que les établissements scolaires disposent d'une marge de manœuvre limitée concernant l'organisation de ces interventions. Les parents peuvent demander une dispense pour leur enfant. Plusieurs membres soulignent l'importance de garantir des interventions adaptées à l'âge des élèves et de disposer de retours permettant d'identifier d'éventuelles difficultés.

Suite à donner :

- les préoccupations exprimées pourront être relayées aux instances compétentes ;
- les parents sont invités à adresser directement leurs éventuelles réclamations à la direction de l'établissement et/ou à PROFA ;
- la possibilité d'une démarche auprès d'associations de parents à l'échelle cantonale est évoquée.

11. Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au : Mardi 17 novembre 2026 à 19h00

Le lieu reste à confirmer.

Plusieurs possibilités d'accueil sont évoquées, notamment à Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, à la salle de Necker à Coppet ou auprès de l'APEJ.

Les disponibilités seront vérifiées et le lieu sera communiqué ultérieurement.

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch

Thèmes proposés pour la prochaine séance
Les thèmes suivants sont proposés :

- présentation du Conseil des élèves, à envisager lors d'une prochaine séance ;
- préparation aux périodes de canicule et recherche de solutions, notamment lors des fêtes scolaires ;
- bilan de la mise en œuvre du dispositif sans téléphone ;
- bilan, après une année d'exploitation, de la piscine et de la patinoire ;
- présentation du rôle et du fonctionnement des différentes institutions intercommunales, notamment ARSCO et l'APEJ ;
- présentation du projet LIFT.

M. Michelot préparera les éléments nécessaires à la présentation relative au bilan de l'exploitation de la piscine et de la patinoire.

14. Clôture de la séance
La Présidente lève la séance à 21h10.

La Présidente :

Keri Anderson Sparks

CESCOT

La Secrétaire :

Noémie Strub

Secrétariat : Chemin du Collège 26, 1279 Chavannes-de-Bogis – Mail : cescot@apej.ch